

Nancy, 17 Août 1902.

Bon bon cher ami,

Je supposais bien que vous arriviez
au terme de votre séjour à Challes.
Mais comme vous ne m'avez pas
indiqué de date et que votre
obligation à Samoens n'avait été
annoncée que comme probable, j'en ai
me sentant fort en retard avec vous,
adressé lativement le 15 Août à
Challes quelques lignes qui auront pu
s'ignorer sans préjudice. Je voulais
seulement vous faire savoir que les
choses de notre côté se maintiennent
aussi bien que nous les pouvons demander
et qu'en ce qui concerne mon très-intéressant
compte-rendu de la réunion de Deslandes,

je n'avais pas l'intention aucun
grain à vous communiquer, n'ayant
pas encore commencé à recevoir ce
petit travail et ne songeant pas à
m'y mettre avant la fin de Septembre.
je n'ai vraiment pas le cas à une
besogne sérieuse et cette vie d'attente
et d'incertitude, sans inquiétude, use
terriblement l'énergie. Privés de nos
enfants depuis quelques jours nous nous
trouvons maintenant dans une solitude
qui s'accroît de jour en jour. Et
notre seul contact, un peu négatif,
avec le milieu ambiant se fait par
la lecture des feuilles publiques, qui
n'a rien de réconfortant à l'heure présente.

je vois bien que ce n'est pas
encore la nouvelle ligne dont on se
parle qui arrêtera les mesures salutaires.
Desant le parti pris de terrorisme des
gens actuellement au pouvoir, il faut s'entendre
à deux être menés jusqu'au bout de ce

point de vue, et en tenant compte de la
nécessité de ménager ce qui a été conservé
d'influence par un réservoir excessif sans
doute mais postulé par le désastre actuel
des idées, je conçois que l'on hésite à
donner une adhésion formelle et publique
au mouvement d'opinion prôné par les Libéraux.
Mais j'avoue que ce n'est pas sans quelque
étonnement que j'entends formuler contre ce
même mouvement une objection plus haute,
tirée de ce qu'il émanerait d'un libéralisme,
auquel on ne peut plus avoir — que
prétend-on signifier par là? — j'ai vu
les divers documents insérés aux Libéraux,
et je n'y puis trouver qu'une revendication
fort modeste de la Liberté d'enseignement,
puisque les auteurs du manifeste réservent
à l'Etat non seulement l'exercice principal
de la faculté d'enseigner, mais un
contrôle fort étendu sur l'enseignement libre.
Si l'on trouve ce programme trop libéral,
comme je suppose que l'on n'entend pas
discutables ou quelque entelles d'application,
c'est donc que l'on voudrait une sorte
de doctrine d'Etat imposée à l'enseignement
libre et se manifestant soit par une ingénue
censure, soit par une estampille indispensible,

Est-ce possible, aujourd'hui que nous savons
bien ce qui est et ce que nous devons restes
définitivement l'Etat: une sorte de politiciens
qui regent la cité au d'autant moins de
suspense qu'elle sait son propre rôle? [?]
Qu'on éprouve l'indivisionisme et la libre
concurrence, en matière de propriété, de commerce,
d'industrie, de travail, sauf dans toute la
sphère économique, très bien; pourvu qu'on
puisse reconnaître les limites, suggérées par la
raison, précisées par l'expérience, acceptées
pratiquement par la conscience collective et la
bon sens général. On ne peut, il ne faut appliquer
ces limitations, compte bien nous sur l'Etat,
tel que nous nous le représentons encore, que
sur la valeur intrinsèque de ces limitations, même
exprimées dans ce Droit objectif de nous
mêmes nous aurons reconnu l'urgence de nous
même nous fait connaître. Mais quand il
s'agit de la liberté de pensée, d'apostrophe,
d'enseignement, à part quelques principes de
moralité commune ou d'ordre social indispensables,
je ne vois pas où l'on trouverait les bases
de limitations intrinsèques acceptables dans
l'état actuel des doctrines et je serais même
encore à quel titre le parti au pouvoir serait
prévu à définir ces bases - Bref je n'aurais fait
que dans le mouvement hostile au libéralisme dont on
me parle, il y ait réaction exagérée plutôt que
réservée prudente. Et pourvu qu'on se soit tenu tout
la mesure entre amis j'ai peur que l'on me
pardonnerait de ne pas expliquer franchement au cas
et puis n'aurait rien ni aucune marque tellement
d'intention objective qu'il ne faut bien chercher à côté de
bien des choses, charge de nos respects et souvenirs
pour Madame Jagallier en même temps que pour Madame Schiller
Bambles à Colombes, Prachy etc. Quel regret pour moi
de manquer à cette bonne occasion. Votre mon affection pour vous
Fr. Jony

7
111



Monsieur R. Lalille,

Professeur à l'Université de Paris

au Bonlieu
chez Madame Dagallier

Lamoens

Haute-Savoie

